

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice **33**

présents **23**

votants **31**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 19 JUIN 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

**PRÉSENTS :**

**Mmes.** S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE  
**Mrs.** E. CHAUVET, JP. SEISSON, C. AMIEL

**Mmes** I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, MD. PAGES, C. BARRY,  
N. AUBERT

**Mrs.** D. CHAMBON, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mmes et Mrs.** PH. MARTIN (pouvoir à ML. ANZALONE), C. PTAK (pouvoir à D. CHAMBON),  
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), D. MAHUET (pouvoir à S. LAMBERT), R. THIERS-  
SIMON (pouvoir à E. CHAUVET), L. ROQUEPLAN (pouvoir à A. JARILLO), B. REYNÈS (pouvoir à  
C. LABARDE), S. DIET-PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO (excusé sans pouvoir)

**ABSENTS :**

M. TEISSIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Cyril AMIEL

**20240619 – 26/URBA10. CESSION DE PARCELLE EN ZONE INDUSTRIELLE DES ISCLES  
À TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION**

Par délibérations des 28 novembre 2019, 30 septembre 2020 et 26 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé la cession à l'euro symbolique d'un ensemble de parcelles à la SPL « GRAND MARCHÉ DE PROVENCE » afin de créer, dans le cadre du projet de redéploiement du Marché d'Intérêt National (MIN), le site du Pôle logistique.

A ce jour, il s'avère nécessaire de finaliser l'accès à ce dernier par le chemin des Iles. Les travaux seront pris en charge par Terre de Provence Agglomération. Il y a donc lieu de céder, à l'euro symbolique à la Communauté d'Agglomération, l'emprise nécessaire à l'élargissement de la voie existante. Il s'agit de 272 m2 environ tirés de la parcelle DL 2.

Les services de FRANCE DOMAINE ont été consultés et ont donné en date du 27 mai 2024 une estimation de 2 780 € pour ce foncier.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 5 juin 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTÉ la cession de la parcelle précitée aux conditions ci-dessus définies, à Terre de Provence Agglomération ou à toute personne physique ou morale s'y substituant,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 20 juin 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

